

L'Humanité des débats

LE BLOC-NOTES P. 13

Jean-Emmanuel Ducoin :
Repentance(s)

TRIBUNE LIBRE P. 16

La recherche et l'enseignement
supérieur au cœur du débat

LA CHRONIQUE PHILO P. 17

Cynthia Fleury :
Ignoramus

Table ronde

Comment stopper la précarisation du travail ?

RAPPEL DES FAITS Recours abusifs aux CDD, raréfaction des CDI, temps partiels imposés, passages quasi obligatoires par la case chômage... Il est urgent d'en finir avec ces conditions et modes d'organisation kafkaïens pour changer d'avenir.



Mireille Bruyère
Maître de conférences en économie à l'université de Toulouse-II, membre des Économistes atterrés



Première préoccupation des Français, le travail se précarise sous de multiples formes. À la veille de l'élection présidentielle, quelle analyse faites-vous de la situation ?

MIREILLE BRUYÈRE La situation du

travail est extrêmement préoccupante, que ce soit du point de vue de la forme juridique qui encadre le travail (salarié ou non) ou du point de vue de l'exercice concret du travail, c'est-à-dire les conditions, l'organisation et les finalités du travail. Si ce travail est actuellement au centre du débat de la présidentielle et plus largement, c'est que les dynamiques d'accumulation du capital dans leur recherche éffrénée de rentabilité et de productivité tentent, depuis trois décennies, d'outrepasser certaines limites humaines et écologiques à la rationalisation du travail. Cette tentative se paye actuellement au prix fort avec le développement de la précarité de l'emploi et l'intensification du travail. La lutte contre le chômage est devenue un prétexte pour flexibiliser toujours plus les emplois et la financiarisation des entreprises diffuse des modes de management de plus en plus agressifs fondés sur l'individualisation et la concurrence de tous contre tous. Nous nous retrouvons donc dans une situation où l'emploi manque et ceux qui l'ont le trouvent insupportable.

CATHÉL KORNIG La précarité du travail n'est pas un phénomène nouveau. Bien que souvent considérée comme une caractéristique propre à certains secteurs ou l'effet de stratégies abusives de certains employeurs, elle s'est généralisée depuis la crise économique et concerne un nombre croissant de personnes. Ce qu'il faut rappeler,

c'est combien la précarité touche bien plus les femmes que les hommes, et combien elle ne concerne plus uniquement les demandeurs d'emploi ou les individus en CDD. Aujourd'hui, plus d'un tiers des CDI sont rompus avant un an. La peur de perdre son emploi augmente chez les salariés en CDI, dans la fonction publique ou encore chez les indépendants. Un million de travailleurs vit encore sous le seuil de pauvreté en France aujourd'hui. Et pour cause, les temps partiels subis se développent fortement - ils sont essentiellement proposés aux femmes - ainsi que les CDD de moins d'un mois proposés par les employeurs. Enfin, les travailleurs indépendants sont de plus en plus nombreux à déclarer de faibles revenus. Ces derniers sont rarement l'objet d'études sur la précarité, sous prétexte qu'ils gagneraient bien leur vie et auraient fait le choix de l'indépendance. Or, rien ne protège ces travailleurs des risques liés à la santé au travail ou à la perte de revenus par exemple. Dans une société où la rotation de la main-d'œuvre a quintuplé en trente ans, il est urgent

DES ALIÉNATIONS À L'ÉMANCIPATION

Dirigé par le philosophe Alexis Cukier, l'ouvrage collectif *Travail vivant et théorie critique* (éditions Puf) livre un examen philosophique, sociologique et psychologique des métamorphoses du travail et des dynamiques affectives et de pouvoir qui s'y jouent, pour actualiser l'analyse de l'aliénation du travail et la remettre au cœur de la théorie critique de la société.

de déconnecter les droits sociaux du statut d'emploi.

SOPHIE BINET La financiarisation de l'entreprise et du travail conduit à la fragmentation du collectif de travail et au morcellement de l'entreprise, avec l'externalisation, la filialisation, la sous-traitance et les délocalisations. Sur un même lieu de travail, les salarié-e-s ont donc une multiplicité de statuts (CDD, intérim, pres-tataires, autoentrepreneurs...) et d'employeurs différents, ce qui complique considérablement l'action collective, et permet aux employeurs de jouer les mises en opposition et le dumping. La précarité permet au patronat de ne pas payer les qualifications et de déclasser les jeunes, pourtant plus diplômé-e-s que leurs aîné-e-s.

Se dirige-t-on vers une fin programmée du CDI ? Quelles en sont et seraient les conséquences ?

CATHÉL KORNIG Si le nombre de travailleurs en CDI reste stable depuis vingt ans (environ 80 % des salariés), il ne garantit plus l'absence de précarité, en raison notamment de l'augmentation des temps partiels subis, des possibilités de rupture unilatérale ou encore de l'accès aux droits liés à l'ancienneté. En outre, les embauches se font aujourd'hui dans 9 cas sur 10 en CDD. Or, on sait combien les travailleurs en contrats temporaires ont un moindre accès aux droits sociaux, même si, juridiquement, l'égalité de traitement doit s'appliquer. Sur bien des sujets, les salariés en contrats temporaires ou ayant une trajectoire d'emploi précaire n'osent pas faire valoir leurs droits (ayant peur pour leur emploi) ou en sont exclus par des effets d'ancienneté minimale requise ou de non-priorité dans les entreprises. Si les salariés doivent ●●●

Cathel Kornig
Sociologue du travail, membre associé du Laboratoire d'économie et de sociologie du travail à Aix-en-Provence

Sophie Binet
Secrétaire générale adjointe de l'Ugict CGT et pilote de la commission femmes-mixité CGT

Table ronde

Comment stopper la précarisation du travail ?

bénéficier des régimes de base de l'assurance-maladie, de l'indemnisation du chômage, du droit à la retraite, certains régimes complémentaires ou assuranciels peuvent ne pas s'appliquer. Les personnels temporaires sont donc évidemment défavorisés.

MIREILLE BRUYÈRE D'abord, il faut se garder d'amplifier des phénomènes encore marginaux mais en croissance pour les interpréter comme l'émergence d'une modernité inéluctable. C'est le discours néolibéral que d'associer les évolutions sociales et politiques à une nécessité technologique du progrès et de la raison. Dans les faits, malgré le développement des emplois précaires, le CDI reste central puisqu'il concerne encore 75,5 % de l'emploi salarié et l'emploi salarié représente 89,6 % de l'emploi total en 2015. On est loin d'une généralisation de la précarité et de l'autoentrepreneuriat. Car, face aux logiques institutionnelles du capital, résistent encore celles qui protègent le travail comme le Code du travail, les conventions collectives et la protection sociale. Dans l'histoire rien n'est donc programmé, mais il est vrai que nous héritons d'institutions et de rapports de pouvoirs qui vont avec et qui ont des visées que nous devons remettre en question. Pourquoi l'accumulation du capital mais aussi l'accumulation de la richesse est-elle synonyme pour nous de rationalisation du travail ? Cette rationalisation est une véritable détestation de la dimension humaine du travail. Notre société n'innove que dans le sens de la suppression du travail par la productivité et quand on ne peut plus le faire à un rythme soutenu, comme c'est le cas depuis les années 1980, on rationalise la parole du travailleur par les technologies de l'information et on le prive ainsi de toute possibilité de donner du sens à son travail. Pourquoi ces innovations ont-elles toujours le même sens ? C'est cela que nous devons remettre en cause. Donc rien n'est inéluctable ! L'évolution du travail n'est pas le résultat de la raison humaine toute puissante mais le résultat de la mise en œuvre d'un projet historique qui apparaît de plus en plus fou et mortifère : celui d'une rationalisation sans limites de toutes les sphères de la vie. Et cette rationalisation est synonyme de minimisation du travail humain. Il faut donc proposer un autre sens à nos institutions économiques fondé sur la solidarité et l'écologie.

SOPHIE BINET L'accès au CDI ne suffit pas à mettre fin à la précarité. 30 % des femmes sont enfermées par des emplois à temps partiel, souvent inférieurs à 24 heures par semaine. Pour autant,



DR

« face aux logiques institutionnelles du capital, résistent encore celles qui protègent le travail. »

MIREILLE BRUYÈRE



Bruno Arbo

« Gagnons une nouvelle définition de l'entreprise comme collectif humain créateur de richesse. »

SOPHIE BINET



« Le lien entre travail de qualité et productivité est démontré alors que celui entre flexibilité et productivité ne l'est pas. »

CATHEL KORNIG

ne nous laissons pas abuser par les discours sur la fin du salariat et du CDI. Le CDI reste toujours la norme en France. Quant au travail indépendant, il augmente légèrement avec le numérique, mais reste à un niveau historiquement bas, avec près de 90 % d'actifs ou d'actives salariées. Les comparaisons internationales démontrent qu'il n'y a pas de déterminisme technologique et que la révolution numérique ne s'accompagne pas nécessairement d'une augmentation du travail indépendant. Tout dépend des politiques publiques, et, dans de nombreux pays, les mobilisations des travailleurs des plateformes aboutissent à une requalification de leur contrat de travail reconnaissant leur lien de subordination.

Justement, comment garantir la sécurité et la qualité de l'emploi aujourd'hui et demain pour tous ?

CATHEL KORNIG En sortant du dogme de « l'emploi à tout prix » et en remettant le travail au cœur ! Les politiques actives du marché du travail cherchent à remettre l'individu au travail, quelles qu'en soient ses conditions. Or, tous les pays européens qui ont réduit leur taux de chômage l'ont fait au détriment de la qualité et de la stabilité de l'emploi. Le lien entre travail de qualité et productivité est démontré alors que celui entre flexibilité et productivité ne l'est pas. C'est en fidélisant leurs salariés, en les formant et en s'appuyant sur leurs expertises que les entreprises seront plus productives et compétitives, pas en les précarisant davantage. C'est un pari gagnant-gagnant qui permettra de protéger les emplois et le travail. Chercher à répondre à la fois aux besoins des employeurs tout en les incitant à fidéliser leurs salariés n'est pas utopiste. Il est urgent de construire un intérêt partagé autour du développement durable de l'emploi et du travail en coconstruisant ensemble un travail de qualité.

MIREILLE BRUYÈRE Au point où nous en sommes et vu l'urgence écologique et sociale, pour garantir la sécurité et la qualité du travail, les changements doivent être radicaux. Ils doivent limiter drastiquement les formes précaires d'emploi et proposer de baisser la durée légale du travail pour plus partager le travail. Déjà, ces propositions sont des ruptures importantes car elles impliquent une augmentation de la part qui va au travail dans la valeur ajoutée, la fameuse part salariale. Mais elles sont insuffisantes tant les logiques de concurrence et de rationalisation se sont diffusées dans l'ensemble de la société. Il faudra aussi remettre en question l'organisation et la finalité du travail et cela ne pourra être fait sans une remise en question de l'entreprise privée. Il nous faut inventer de nouvelles propriétés collectives autour du travail comme tentent de le faire les coopératives par exemple. Il nous faut aussi inventer un droit commun du travail qui s'articule avec le salariat et ces formes nouvelles de travail collectif, car c'est dans la création de richesses communes que se construisent les bases de la solidarité. Beaucoup de ces propositions et d'autres encore sont développées dans le dernier livre des Économistes atterrés, *Changer d'avenir* (Éd. Les Liens qui libèrent), autour du travail que j'ai coordonné avec Benjamin Coriat, Nathalie Coutinet et Jean-Marie Harribey.

SOPHIE BINET Pour que la révolution numérique ne se traduise pas par une remise en cause des protections arrachées par cent cinquante ans de luttes sociales, il faut anticiper ces transformations, mettre en place une présomption de salariat pour les travailleurs des plateformes subordonnés, et étendre le salariat, avec un Nouveau Statut du Travail Salarié reconnaissant les liens de dépendance économique et assurant une protection sociale intégrale aux autoentrepreneurs. Le microtravail, développé par des plateformes comme Amazon Mechanical Turk et concernant maintenant 100 millions de personnes dans le monde, doit être combattu à l'échelle internationale. Reconstruire le collectif de travail implique de traiter de concert le statut de l'entreprise et celui des travailleurs et travailleuses. Il n'y a pas de définition légale de l'entreprise. Le droit commercial ne connaît que la société de capitaux, dont l'objet social est de maximiser la rentabilité du capital investi, et le droit du travail limite la responsabilité envers les salariés-e-s à celle de l'employeur en titre. Gagnons une nouvelle définition de l'entreprise comme collectif humain créateur de richesse, avec un périmètre étendu à l'ensemble des sous-traitants. Renforcer et élargir le statut-cadre doit garantir la reconnaissance des qualifications et la relance de l'ascenseur social. Une augmentation des cotisations patronales sur l'ensemble des contrats précaires permettra de dissuader les modèles économiques reposant sur la précarité généralisée. De même sur les emplois à temps partiel. Les 35 milliards d'exonérations de cotisations sociales consenties chaque année sans contrepartie ni évaluation sont concentrés sur les bas salaires et donc sur les emplois les plus précaires. L'État a ainsi un levier d'intervention directe et pourrait commencer par supprimer les exonérations de cotisations sociales sur les emplois précaires et à temps partiel. Enfin, la réduction du temps de travail à toujours permis de créer des emplois et de diminuer le nombre de salariés-e-s à temps partiel. Les 32 heures sont donc un moyen pour lutter contre le chômage et la précarité. ●

ENTRETIENS CROISÉS RÉALISÉS PAR ANNA MUSSO

LA REVUE DE PRESSE

L'obs
CDD à répétition, ubérisation de l'économie, développement de l'autoentrepreneuriat... De plus en plus de jeunes actifs ne décrochent que des emplois précaires. Malgré des revenus parfois confortables, ils peinent à devenir propriétaires : aux yeux des banques, le CDI reste l'indispensable sésame pour obtenir un prêt immobilier. La fracture s'accroît : si plus de 85 % des salariés sont actuellement en CDI, 86 % des nouvelles embauches se font aujourd'hui en CDD et près

d'un jeune sur trois est employé à durée déterminée.

Libération François Carrel

Ils sont très diplômés mais occupent des postes bien en deçà de leurs qualifications, ont des contrats précaires ou pointent à Pôle emploi. (...) Précarité, temps partiels, faibles revenus, boulots alimentaires, chômage à répétition ou emplois sans rapport avec les compétences sont le lot de nombre de diplômés du supérieur.